

## TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS



*Tympan de Donzy-le-Pré – Sceau de Mahaut de Courtenay*



---

### GRANDES FAMILLES

---

## DU BROC

**(BOISROND, LE NOZET, LES GRANGES)**

Famille originaire du Brabant, qui fit souche en Nivernais au début du XV<sup>ème</sup> siècle, par Joseph du Broc (*Dubrocq*), Maître d'hôtel de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers et duc de Brabant ; puis François-Jacob (1420-1462), archer et homme d'armes en la compagnie de Jehan de Bourgogne, comte de Nevers ; puis Huguenin.

Edme acquit presque simultanément (1513) les Granges à Suilly et le Nozet à Pouilly.



**En Brabant puis en Nivernais** : « De gueules à deux lions mornés, affrontés d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'une rose d'argent entre deux étoiles d'or ».

### 1/ Joseph du BROC (ou DUBROCQ)

Maitre d'Hotel de Philippe de Bourgogne, cte de Nevers, venu du Brabant

### 2/ François-Jacob du BROC (1420-ap. 1462)

Eyr, sgr de Boisrond – **voir cette notice** - « Archer et homme d'armes en la compagnie de Jehan de Bourgogne, comte de Nevers, seigneur et baron de Donziois, lequel aurait la plus part du temps tenu sa garnison en la ville de la Charité. Reçut donation de la Sgrie de Boisrond par acte de 1462 ». <sup>1</sup>



*Domaine de Bois-Rond (Garchy)<sup>2</sup>*

X v. 1455 **Perrette GIRARD** (°v. 1436) (filiation non établie ; on peut supposer qu'elle était issue des Girard de Chevenon et de Passy – **voir la notice sur cette famille** - dont Boisrond est tout proche..., peut-être fille ou petite-fille de Renaud Girard, sgr de Bazoges et de **Perrette** de Vair, et dans ce cas fille (bâtarde ?) de Joachim Girard, sgr de Chevenon et Passy, ou de Louis Girard, sgr de Passy (+1445)

---

<sup>1</sup> Source : Chaix d'Est-Ange, art. du Broc

<sup>2</sup> Domaine ayant appartenu ultérieurement aux moines bénédictins de N.-D. du Pré à Donzy

### 3/ Huguenin du BROC

Eyr, sgr de Boisrond (1458-1481), dit « Marchand »

D'où not. :

- **Pierre, eyr, sgr de Boisrond, qui suit**
- **Raphael, sgr de Boisrond, qui suivra en 4bis**
- **Edme, acquéreur du Nozet et des Granges, qui suivra en 4ter**
- *Jean l'Ainé, chanoine d'Auxerre*

### 4/ Pierre du BROC

Sgr de Boisrond, archer en la Cie du Duc de Nivernois

X **Jeanne de LA RIBOURDE**, d'une famille nivernaise peu connue, sp

---

### 4bis/ Raphaël du BROC

Sgr de Boisrond après son frère

X 20 janvier 1561 **Catherine de TOURNES**

D'où : **Marie-Françoise** <sup>3</sup> X 1585 Antoine de THIREMARCHE, d'où post. à Boisrond

---

---

<sup>3</sup> La fille de Raphaël du BROC, porta par son mariage la seigneurie de Boisrond dans cette famille, et eut probablement pour fils Charles THIREMACHE, écuyer, seigneur de Boisrond, mari de Jeanne de MEUNG de la FERTE, fille de Jean – **voir la notice de cette famille** -

## Branche du Nozet et des Granges

---

### 4ter/ Edme du BROC )<sup>4</sup> (1485-1547)

Eyr, sgr des Granges et du Nozet – **voir ces notices** - par acquisition en 1513, « marchand » à La Charité.



Château actuel du Nozet (Pouilly-sur-Loire, 58)

**X Françoise de LA BUSSIERE** (ou BUXIERE), dame de Précý (Cher, près Sancergues) en pie (...-1566 à Nevers) (*filie de Jean, eyr, sgr de Précý, Montbenoit (Pouigny) – voir cette notice - et du Jarrier (La Celle-sur-Loire) en pie, Châtelain de Donzy et de Saint-Vérain, procureur de Jehan de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers et baron de Donzinois, garde du scel de la prévôté de Donzy, lui-même fils de Jean, sgr de Précý et Montbenoit et Agnès Baudu, d. du Jarrier ; et de Guymon Quarré, ou de Marguerite Bourgoing...*)



---

<sup>4</sup> - Edmé du BROC est le premier de sa famille qui soit qualifié seigneur du Nozet, près Pouilly-sur-Loire. Cette terre, dit NEE de la ROCHELLE, fut donnée en 1234 aux religieux bénédictins de la Charité, par Arnoult qui, sans doute, en était seigneur. Elle a été aliénée depuis par eux en faveur de la famille du BROC, qui en payait 4 francs de cens au couvent. Le 27 janvier 1544, le cardinal de LENONCOUR, alors prieur de la Charité, donna l'autorisation de faire un pont-levis au Nozet. Le 13 décembre 1546, Edmé du BROC et sa femme avait réglé le partage de leurs biens entre leurs trois fils, par une donation sous forme de partage par Edme DUBROC et sa femme Françoise de LA BUSSIERE, ceci au profit de leurs trois enfants survivants nommés François DUBROC, Guillaume DUBROC et Pierre DUBROC. Cette donation est signalée dans la transaction conclue le 14/12/1566, devant Pierre LECLERC, notaire à Auxerre, entre ledit Guillaume DUBROC et son neveu François DUBROC, fils dudit François DUBROC (A.D.Yonne, 3 E 6/324). \_

**Le 12 avril 1513, les époux du Broc, qui demeuraient à la Charité-sur-Loire, achetèrent, moyennant 630 livres tournois, la terre, justice et seigneurie de la Rachonnière et des Granges qui appartenaient à deux sœurs : Laurence Trouvé, veuve de Jean de la Porte, lieutenant criminel de la prévôté de Paris, et Ysabeau Trouvé, épouse de Louis de Gaillard, écuyer, seigneur de Soleines, près Auxerre.**

Le 13 décembre 1546, ils avaient réglé le partage de leurs biens entre leurs trois fils : François, qui eut le Nozet, Guillaume, qui eut les Granges et Pierre, d'où d'interminables procès.<sup>5</sup>

D'où :

- **François, eyr, seigneur du Nozet, qui suit**
- **Pierre du BROC (1521-1568), curé de Suilly-la-Tour, chanoine d'Auxerre<sup>6</sup>**

---

<sup>5</sup> Les auxerrois d'avant 1600 (Pierre LE CLERCQ) :

- Le 03/12/1546, a été fait une donation sous forme de partage par Edme DUBROC et sa femme Françoise de LA BUSSIERE, ceci au profit de leurs trois enfants survivants nommés François DUBROC, Guillaume DUBROC et Pierre DUBROC. Cette donation est signalée dans la transaction conclue le 14/12/1566, devant Pierre LECLERC, notaire à Auxerre, entre ledit Guillaume DUBROC et son neveu François DUBROC, fils dudit François DUBROC (A.D.Yonne, 3 E 6/324).

- Le 14/12/1566, devant Pierre LECLERC, notaire à Auxerre, en présence de maître Edme LIGER, procureur au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de maître Jean de LA MEULLE, demeurant à Nevers, sont comparus d'une part le noble homme maître Guillaume DUBROC, seigneur des Granges, docteur en droit et lieutenant criminel d'Auxerre, accompagné de son épouse Edmée de LA FONTAINE, et d'autre part son neveu le noble homme François DUBROC, seigneur du Nozet, et receveur général des tailles et aides du Nivernais, fils de feu François DUBROC (frère aîné dudit Guillaume DUBROC), lesquels ont transigé entre eux pour clore le procès les opposant à propos de la donation en forme de partage faite le 03/12/1546, par les défunts Edme DUBROC et Françoise de LA BUSSIERE, son épouse, au profit de leurs trois enfants survivants, à savoir ledit défunt François DUBROC, ledit Guillaume DUBROC et Pierre DUBROC, chanoine d'Auxerre, et à propos de la succession des défunts Jean DUBROC l'aîné et Jean DUBROC le jeune, chanoines d'Auxerre eux aussi (A.D.Yonne, 3 E 6/324).

<sup>6</sup> Extraits des archives du château de Segange : Il était **curé de Suilly-la-Tour vers 1550**. Il eut un procès avec Charles d'ARMES, seigneur de Vergers, pour la desserte de ce hameau : cette affaire fut réglée par un compromis devant l'évêque d'Auxerre le 22/03/1552. Devenu chanoine de Saint-Etienne d'Auxerre, Pierre du BROC, fit un testament le 27/04/1564 : il y demande à être enterré près de son oncle défunt, le chanoine Jean du BROC, et à être associé aux messes dites pour le repos de son âme ; il déclare que son frère Guillaume et son neveu François du BROC sont ses vrais héritiers et nomme pour exécuteurs testamentaires son frère, avec Me François de la BARRE, doyen d'Auxerre. Il fit un codicille écrit et signé de sa main le 28/10/1576 et un autre testament le 24/03/1577.

Lebeuf (p. 131): « Il y avoit en 1552 procès à l'officialité de Sens, entre Charles Darmes, seigneur de Vergers et les habitants d'une part, et Pierre du Broc, curé de Sully d'autre part, touchant la desserte de Vergers. Ils eurent un compromis entre les mains de l'évêque diocésain, qui statua le 22 mars, que les habitants de Vergers et de Chassigne

- **Guillaume, auteur de la branche des Granges, qui suivra en 5bis**

#### **5/ François du BROC (1513-1561)**

Eyr, sgr de Nozet, Receveur général des Tailles et Aydes en Nivernais

X **Marie LAMOIGNON** (*filie de François, sgr du Grateix, Arthel et Marigny, Contrôleur de la dépense de la Maison de Françoise d'Albret, ctesse de Nevers ; et Marie du Coing*)<sup>7</sup>

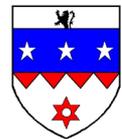


(X2 Louis OLIVIER, sgr de Surpalis (Bailli de la comté d'Eu), sgr des Meurs (à Ourouër près Nevers, village des Fossés), lui-même remarié à Marie de Lucenay), d'où Claude X François du Broc ci-dessous qui passe la Sgrie des Meurs à son fils Philibert)

#### **6/ François du BROC (1539-1617)**

Eyr, sgr du Nozet

X **Claude OLIVIER de SURPALIS**, dame héritière des Meurs (à Ourouër) (*filie de Louis, sgr d'Ouvrault et de Surpalis, Receveur des Aydes et Tailles en Nivernais, Bailli du comté d'Eu ; et Marie de Lucenay, cf. ci-dessus*)



D'où :

- **Guillaume du Broc du Nozet**, abbé de St-Martin d'Auchy, Archevêque de Séleucie (Patriarcat d'Antioche), Auditeur de la Rote et Vice-Légat d'Avignon

---

(ndlr : Seigne) feroient bâtir un presbytère à Vergers, qu'ils entretiendroient l'église généralement de tout, avec une lampe ardente jour et nuit devant le Saint-Sacrement, et qu'ils donneroient un fonds d'héritage au curé de Sully ; et qu'à l'égard de ce curé, il viendrait demeurer à Vergers, ou qu'il y mettrait un vicaire pour y chanter les messes et les vêpres et complies, non-seulement les jours de fêtes, mais encore tous les samedis et veilles des fêtes commandées. Ceci nous apprend l'ancienne obligation de tous les curés, de chanter vêpres les veilles de fêtes et les samedis. »

<sup>7</sup> **Généalogie Lamoignon** détaillée in « Les Présidents au mortier du Parlement de Paris » par François Blanchard (Paris, Cardin Besogne, 1647)



*Porte de l'ancienne Abbaye St-Martin d'Auchy (à Aumale)*

- **François, qui suit**
- **Philibert, auteur de la branche des Meurs, qui suivra en 7ter**
- *Françoise X Jean Desprez, d'où post.*

#### **7/ François du BROC (1570-1634)**

Eyr, sgr du Nozet, Saint-Andelain, Poligny et Lespinnoy

X 8 sept 1584, **Edmée de THIBAULT** (°v. 1580-...)(*filie de François, sgr de Poligny et du Colombier, GO de la Chambre du Roi, originaire de Touraine ; et d'Anne ou Edmée Troussebois, dame de Vieux-Moulin – voir cette notice - et Garchy, elle-même fille de Louis et Anne de Marafin*)



D'où :

- *François, qui suit*
- *Catherine X 1617 François Maignan de Grignon (voir cette fiche et la notice **Champromain**)*
- **Louis, qui suit après son frère**
- *? Edmée X Louis de Bussy, sgr de la Montoise*

#### **8/ François du BROC (v.1600-...)**

Sgr du Nozet

X 1627 **Claude de LA CHASSEIGNE** – *voir la notice de cette famille* - (fille de Philibert, bon de Luzarches et de Givry, et de Marie des Jours), sp

### **Sbis/ Louis du BROC (1605-1682)<sup>8</sup>**

Eyr, sgr du Nozet

X 15 mars 1658 à Paris St-Cosme, **Avoye REGNIER** (1628-1678 + au château de la Planche à Vivonne) (fille de Pierre Régnier, Écuyer, Seigneur de Beauregard, en Poitou, & d'Élizabeth de Nuchèze)<sup>9</sup>



### **9/ François du BROC (...- 1733)**

Eyr, sgr du Nozet (qu'il vend vers 1723) St-Andelain, les Escuyers et Neuville

X 1681 **Louise Léonarde de LA BARRE (1658-1733)** , dame de Chabé (fille de Thomas, sgr de Lorgue (Azy-le-vif), Chabé, Crépi (Chantenay-St-Imbert), L'Aubue, Alleu (Pougny) et Chevroux (à St-Quentin-sur-Nohain, 58), et de Pierrette du Lys) - *voir notices Chevroux et La Barre* - <sup>10</sup>



---

<sup>8</sup> Extraits des registres du Conseil d'Etat du 17 août 1671, (B.N., registre du Conseil, E 442) : Maintenu de noblesse pour Louis du BROC, seigneur du Nozet, et son cousin Philippe-Ignace du BROC, seigneur des Meurs : " L'arbre généalogique desdits du BROCQ, deffendeur et intervenant, par lequel ils articulent estre descendus de Jacob du BROCQ, escuyer, seigneur de Boisrond, leur quartayeul et quintayeul, qui eut pour fils Edme du BROCQ, escuyer, seigneur de Noizet et Pierre aussi escuyer frères, lequel Edme espouza damoiselle Françoise de BUSSIERE dont est issu François du BROCQ, aussi escuyer, seigneur de Noizet, duquel et de damoiselle Marie de LAMOIGNON, sa femme, est issu autre François du BROCQ, escuyer, seigneur dudit lieu de Noizet, mari de damoiselle Claude OLLIVIER »

<sup>9</sup> Pierre de REGNIER, écuyer, Seigneur de Beauregard en Poitou, époux de Elisabeth de NEUCHEZE, d'où une fille (au moins) Avoye, mariée par contrat du 15 mars 1658 devant Levesque et Boucher, notaire au Châtelet de Paris. Le mariage religieux fut célébré le 2 juin 1658 en l'église St Cosme de Paris en présence de Guillaume de Lamoignon, de Léonard de Trappes, de François de Neuchèze oncle de l'épouse et d'Antoine Le Gras, chevalier seigneur de Laugardièze.

<sup>10</sup> Après la mort de son père, elle fut mise le 18 mars 1679 sous la tutelle de sa mère, avec François de Scorailles, seigneur de La Barre, comme curateur. Le 7 août 1680, elle obtint des lettres de bénéfice d'âge. Elle était séparée de son mari dès 1700, date à laquelle elle rendit foi et hommage au roi, à Moulins, pour la terre de Chabé, avec ses nièces et la femme de son frère, copropriétaires indivis.

## 10/ François du BROC (1697-1779)

Sgr de Segange par alliance, Crépy, Chabet, Aubues-Alleu, auteur de la branche de Segange.

X 1733 **Marie Catherine de BIANKI**, dame de Segange, en Bourbonnais, naturalisée française en 1725 (*filles de Antoine Louis, baron de Bianki, colonel des gardes du Roi de Pologne ; et Marie-Anne Galeska*)



*Château de Segange (03)*

*D'où :*

- **Guillaume Antoine, d'où post. en Bourbonnais, sous le nom du Broc de Segange**
- *Polyxène X Pierre Heuzard*

---

***Le Nozet, mis en fermage vers 1700, est vendu en 1723.***

---

## Branche des Granges

---

### 5bis/ Guillaume du BROC, dit « Couroy» (1520-1584)

Eyr, sgr des Granges (11) - **voir cette notice** - docteur ès droit, Conseiller du Roi, lieutenant et juge magistrat criminel au bailliage et siège présidial d'Auxerre. Il succéda à son beau-père François de la Fontaine, comme lieutenant criminel au bailliage d'Auxerre (1564-82). De 1552 à 1561, il est qualifié « avocat au siège présidial d'Auxerre ». Il semble qu'il fut poursuivi pour ses sympathies protestantes<sup>12</sup>, banni et ses biens confisqués. La vente des Granges quelques années plus tard, est à resituer dans ce contexte.

X **Edmée de LA FONTAINE**, dame de Junay, près Tonnerre (1530-1605) (*fille de François, co-sgr de Junay et de Pommard, sgr d'Egriselles en pie, Lieutenant général criminel au baillage d'Auxerre, et Guillemette Ferroul, elle-même fille de Germain, co-sgr de Junay et de Pommard, et de Jehanne Gontier*)



---

<sup>11</sup> Marolles, p. 436 ; Hommages rendus au duc de Nevers : 1575 : « Messire Guillaume du Broc, docteur ès droits, seigneur des Granges, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au bailliage d'Auxerre, pour la seigneurie des Granges, près la Rochonnière, en la paroisse de Seuilley-lez-Donzy ; page 271 : 1575 : Aveu et dénombrement rendu par Guillaume du Broc, docteur ès droits, seigneur des Granges, pour la seigneurie des Granges, en la paroisse de Sully. »

<sup>12</sup> Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne (Année 1904. 58e Volume) :

- Arrêt du Parlement déclarant « *Guillaume du Broc, lieutenant criminel au bailliage d'Auxerre, suspendu de son office et statuant qu'il sera plus amplement informé de la faveur, ayde d'argent, revelation et advertissement que ledit du Broc a prêtés aux rebelles* ». *L'accès d'Auxerre est interdit à du Broc qui est élargi sous conditions. L'arrêt est rendu sur « acte fait par le pénitencier de l'église d'Auxerre » et sur procès-verbal, daté du 19 septembre 1568, « de maistre Jehan Bouchard, conseiller du Roy et maistre des requestes ordinaire de son hostel, commis par le Roy pour l'exercice de la justice du bailliage d'Aucerre » (7 mai 1569) (Arch, nation., X2\* 138).*

- AN - Arrêt des Grands-Jours de Troyes condamnant pour faux, Guillaume du Broc, lieutenant criminel au bailliage d'Auxerre, au bannissement perpétuel hors du royaume et à la confiscation de ses biens (15 déc. 1583).( Arch, nation., X2\* 143).

- AN - Arrêt du Parlement accordant à Guillaume du Broc, ancien lieutenant criminel au bailliage d'Auxerre, à cause de « son vieil âge » et de l'indisposition de sa personne, un nouveau délai de deux mois avant de satisfaire à l'arrêt, du 15 décembre précédent, des Grands-Jours de Troyes qui le condamne au bannissement (3 mars 1584). (Arch, nation, X8\* 144).



*Château des Granges (Sully-la-Tour, 58)*

### **6/ Edme du BROC ( ?...-1591)**

Dernier seigneur des Granges (hom. en 1584) de cette lignée, conseiller du Roi en la prévôté d'Auxerre.<sup>13</sup>

X 21 mai 1582 <sup>14</sup> **Marie LEFÈVRE** (*fille de Jehan...*)

*D'où* :<sup>15</sup>

- *François, sa*
- *Edmé, sa*
- *Marie, sa*

---

***Vente des Granges à Jacques de Forgues en 1591, (par les héritiers de Guillaume du Broc ou par la justice après saisie)***

---

---

<sup>13</sup> Le 31/01/1584 : Acte de constitution de rente de 50 l.t., qui sont 16 écus, 2 tiers d'écu sol. par François d'EPERNAY (*ndlr : de Pernay*), seigneur du Chesnay, Seully et Magny, au profit d'Edmé DUBROC, sieur des Granges, conseiller du Roi en la prévôté d'Auxerre, par devant maître Hélye MARMEROT, notaire à Auxerre.

<sup>14</sup> AD 89 3-E-6/39: Contrat passé devant un notaire de Molesmes (Inventaire d'Edme Bargedé, 1669)

<sup>15</sup> Acte de partage de la succession d'Edmé DUBROC, seigneur des Granges, conseiller du roi en la prévôté d'Auxerre et de Marie LEFEVRE, sa femme, établi par maître Hélye MARMEROT, notaire à Auxerre, le 23 février 1591. Les enfants vivants issus du couple sont : François, Edmé et Marie (A.D.Y. 3 E 7/310).

## Branche des Meurs

---

### 7ter/ Philibert du BROC (+ 1629)

Sgr des Meurs (Ourouer)<sup>16</sup>, et de Veninges (Varennes-Vauzelles), Gentilhomme du Pce de Condé

X 15 sept 1605 à Saulieu, **Jeanne ou Marie RAGOT**<sup>17</sup> (*fille de Lazare, sgr de Tharoiseau, en Avallonnais, et de Jeanne Espiard, bourgeoise de Paris, dame d'honneur de la Reine Marguerite de Valois*)

D'où not. :

- **Achille, qui suit**
- **Ignace, abbé de Fontainejean**
- *Claude X Simon de Chaugy*
- *Isabelle X Hugues de Chaugy*



*Ruines de l'Abbaye de Fontainejean (St-Maurice-sur-Aveyron)*

---

<sup>16</sup> Le 9 juin 1610, Philibert du Broc, seigneur des Meures, et Louis Olivier, seigneur d'Arreaux, servirent de cautions à Achille d'Ancienville, vicomte des Bordes, seigneur d'Ourouër, qui empruntait, à M *Guillaume des Landes, sieur de Gagy et de Magnaville, conseiller du roi en sa cour de Parlement de Paris, la somme de 1800 livres tournois, moyennant une rente viagère de 487 livres tournois. Gomme garantie, Philibert du Broc engagea sa terre des Meures < consistant en maison seigneuriale, terres, prés, bois, confins, haute justice, moyenne et basse, assise au bailliage de Nevers, mouvant de la grosse tour de Nevers. » Jusqu'en 1625, les quittances, signées par lui, prouvent que le seigneur des Bordes lui tint régulièrement compte des arrérages de cette rente. Il testa le 8 février 1625 et mourut vers 1629.*

<sup>17</sup> Philibert du Broc, seigneur des Meures et de Veninges, gentilhomme ordinaire de la maison du prince de Gondé, épousa, par contrat passé à Saulieu, le 15 septembre 1605, Jeanne Ragot, fille de feu Lazare, seigneur de Tharoiseau, et de Jeanne Espiard. L'année suivante, étant à Nevers, Jeanne Ragot « se voyant grosse et considérant les « périls ordinaires et les incommodités extraordinaires de ladite grossesse, et craignant a qu'il plust à Dieu de faire sa volonté d'elle, » voulut faire son testament et demanda à son mari de lui en accorder l'autorisation . Le mari n'ayant pas consenti, elle fit constater son refus par un acte du 6 avril 1606. Il est probable que les premières frayeurs de M<sup>""</sup> du Broc ne se renouvelèrent pas, car elle eut sept enfants.

### **8ter/ Achille du BROC**

Sgr des Meurs et de Veninges, Abbé de Fontainejean jusqu'en 1630, remplacé par son frère Ignace, puis Maître d'Hôtel du Roi.

X 16 juin 1640 à Paris, **Marthe du HAMEL**, d'une famille parisienne de Maitres des Comptes (*filie de Pierre, auditeur des Comptes, lui-même fils de Louis, sgr de Guibeville près Arpajon* <sup>18</sup>, *Maitre des Comptes ; et Marguerite de Beaulieu, elle-même fille de Jacques et Madeleine Bertrand*)



D'où :

- *Marguerite X Robert de Bragelongne*
- **Philippe Ignace, qui suit**

### **9ter/ Philippe Ignace du BROC (+ ap. 1689)**

Sgr des Meurs, Apiry (à Ourouer, Amognes)<sup>19</sup>, Les Passys, **les Coques, Chalons** (ou Chalon-les-Coques, près Chaulgnes) et autres lieux ; personnage quelque peu sulfureux <sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> La seigneurie de Guibeville est durant le XVIème siècle la propriété d'une famille parisienne : les Du Hamel. Pendant plus de trois générations, elle exerce au sein de la Chambre des Comptes (correcteurs et maîtres). Ils sont liés à la célèbre famille Hotmann. Le dernier représentant francilien, Louis Du Hamel, devient gentilhomme de la Chambre du Roi.

<sup>19</sup> Acquis des héritiers de Guillaume Gascoing

<sup>20</sup> Seigneur des Meures, Apiry, les Passys, les Coques, Chalons et autres lieux, hérita de son cousin, Edme du Broc, abbé d'Aumale, seigneur du Nozet, et se maria, par contrat passé à Saint-Pierre-le-Moûtier, le 24 mars 1664, à **Claude de Monceau**. Il ne semble pas avoir eu un caractère facile. En effet, une sentence prévotale, du 21 mars 1675, le déclara « atteint et convaincu d'avoir, le cinquième août 1672, entré nuitamment dans le chasteau des Meures et là, par force et violence, extorqué de damoiselle Marie de la Vallée, femme de Bénigne Millot, marchand, demeurant en la ville de ce Nevers, fermier dudict lieu des Meurs, plusieurs billets, promesses et lettres d'eschange, comme aussy d'y avoir, le vingt-neuf octobre suivant, escalladé nuitamment, avec aultres ledict chasteau des Meurs et d'y avoir battu et fustigé Françoise Sureau, servante de ladict de la Vallée, pris un fusil et un cheval » et le condamne, par contumace, à un bannissement de neuf ans du ressort du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. Il est probable qu'au milieu de ses déportements Philippe-Ignace du Broc ne put tenir les engagements qu'il avait pris avec Gabriel de Thianges, car nous voyons que ce dernier fait, en 1673, saisir et poursuivre la vente de la seigneurie des Meures. Le 12 mai de cette année, Louise d'Ancienville, dame des Bordes, mit opposition à cette saisie parce

X 24 mars 1664, St-Pierre-le-Moutier, **Claude de MONCEAUX** ( ? peut-être fille de Hiérosme, sgr de la Noue et de Changy, à Chevannes-Changy ; et sœur de Paul de Monceaux, condamné en 1678<sup>21</sup>), sp

---

qu'elle n'avait pas été payée des bordelages qui lui étaient dus. Gabriel de Thianges fait alors remarquer que le 30 septembre 1651 il avait reconnu et fait reconnaître que ces bordelages étaient assis sur des terres en dehors de sa justice et que dans ce moment il poursuivait la vente de la seigneurie et Justice des Meures et non celle des terres relevant de la dame des Bordes. Cette dame réclame alors le droit d'être payée la première sur le prix de la vente. Un arrangement mit fin à ces contestations et Philippe-Ignace du Broc resta propriétaire des Meures. Il avait acquis la terre d'Apiry des héritiers de Guillaume Gascoing, procureur du roi en l'élection de Nevers, et résida depuis lors à Apiry. Le 10 mars 1676, date qui prouve que la condamnation citée ci-dessus n'eût pas d'effet, il vendit à Jean Michel de Varennes, marchand, demeurant à Nevers, les bois de sa coupe d'Apiry, consistant en 450 cordes qui, au prix de 5 sols 6 deniers chacune, forment la somme de 123 livres 15 sols. L'acte de vente fait observer que les chanoines du chapitre de Nevers doivent toucher le quart de cette somme, en leur qualité de propriétaires du quart dudit bois. Cette réserve n'était pas suffisante, car Louise d'Ancienville, dame des Bordes, assigna le seigneur des Meurs, le 4 décembre 1677, pour avoir à lui payer 150 livres 7 sols à elle dus pour frais faits pour conservation de ses droits dans la coupe vendue. Le procès fut défavorable à Philippe-Ignace du Broc qui ne devait pas être un bon administrateur. En 1689, Claude du Monceau, sa femme, est dite femme séparée quant aux biens ; elle vivait encore en 1704 et n'eût pas d'enfants.

<sup>21</sup> « Factum pour Claude de Monceaux, épouse et séparée d'avec mess. Philippe Ignace Dubrocq...Paul et Edme de Monceaux, héritiers de Hiérosme de Monceaux leur père...vivant seigneur baron de la Noue et Changy (ndlr : à Chevannes-Changy), appelant d'une sentence rendue en la justice de Corvol-Dembernard, le 16 septembre 1659 » In « Catalogue des factums ... » BNF Imprimés 1894, art. Monceaux, p. 623

**AD 58 / Sentences prévôtales** : rendue sur la plainte de François Bordet, receveur des dîmes du diocèse de Nevers, Jacques Dollet, écuyer, seigneur de Trésaigues, noble Louis Dollet, conseiller du roi et receveur des deniers communs et d'octroi de la ville de Nevers, contre **Paul de Monceaux, écuyer, sieur de Changy**, déclarant ledit sieur de Changy « atteint et convaincu, en exécution de menaces précédentes, d'avoir assassiné d'un dessein prémédité, de guet-apens et d'un coup de fusil Claude Dollet, en son vivant écuyer, seigneur de la Mothe, gendarme de la compagnie du roi, beau-frère dud. Bordet, le vingt-deux fevrier dernier, environ l'heure de midy, sur le chemin allant du village de Chaslons au bourg de Chaulgnes, sortant d'un bois », condamnant par contumace ledit « **de Monceaux-La-Noue- Changy** » à être pendu en effigie au lieu accoutumé à faire les exécutions en la ville de Nevers, et faisant défense au sieur de Monceaux cadet, frère dud. Paul, « qui est boiteux », de méfaire ou médire à rencontre desdits Bordet et Dollet (28 mars 1678)